

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice 43

Présents 28

Représentés 11

Absent 4

Votes

Pour 39

Contre

Abstention

N.P.P.V

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
SOMSOUK Billy donne pouvoir à SASU Hancès
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
FADLI Hafida (jusqu'à DÉL 24.043 inclus)
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil

.....
de la publication le
.....

O B J E T

PASAM - Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales - 2024/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-043-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

PASAM - Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales - 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé le PASAM et l'ensemble des tarifs des activités municipales, avec application des tarifs en année scolaire.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il convient d'actualiser l'ensemble des tarifs des activités municipales en appliquant comme les années précédentes une augmentation moyenne de 2 % à l'exception des tarifs de la restauration municipale qui ne subiront pas d'augmentation pour cette prochaine année.

Il est proposé d'approuver la mise à jour du règlement de fonctionnement du PASAM et la tarification des activités municipales annexée au PASAM à compter du 1er septembre 2024.

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Municipal,
Vu la délibération n° 17-149 du 20 décembre 2017 approuvant le Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales (Pasam) et la tarification des activités municipales,
Vu la délibération n° 23.056 du 10 mai 2023 portant mise à jour du règlement de fonctionnement du PASAM et actualisation de la tarification des activités municipales annexée à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu l'avis de la commission Finances/Commerces/Marchés/Développement économique/Emploi insertion,

DÉLIBÈRE

Article 1 – Approuve la tarification des activités municipales pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, annexée au Pasam.

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 mai 2024.

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-043-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024